



FLOREAL

Forêt Privée de **LOR**raine Et **ALS**ace

Mars 2006 - N° 64



Edito

Enfin le printemps !

Après un long hiver, un vrai hiver diront certains, le printemps pointe le bout de son nez avec son lot de renouveau et d'élan vers la belle saison. Souhaitons que sur le plan forestier, nous émergions également de la profonde léthargie dans laquelle nous avait plongé la tempête de 1999. Même si des difficultés et des incertitudes demeurent, nous ne pouvons ignorer quelques signes encourageants : le marché traditionnel du bois est sorti de sa dormance, bien qu'il subsiste un handicap sur certaines essences comme le hêtre, le bois prend également un essor dans le domaine de l'énergie, avec le développement de la filière du bois déchiqueté et la reprise du bois bûche, les crédits d'engagement sont finalement bien arrivés en 2005 et les propriétaires et gestionnaires ont réalisé de gros efforts pour la reconstitution des peuplements sinistrés. Les parcelles, bien que marquées par un passé tourmenté, sont désormais porteuses d'avenir.

C'est aussi en pensant à l'avenir que tout cet hiver, et depuis plusieurs mois, aura été élaboré le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, approuvé le 29 novembre par le C.R.P.F., puis en décembre et janvier par les Commissions Régionales de la Forêt et des Produits Forestiers de Lorraine-Alsace, et enfin le 10 mars par le Centre National Professionnel de la Propriété Forestière à Paris.

Ce document, auquel ont contribué tous les partenaires de la forêt privée, oriente et conseille la sylviculture vers une bonne gestion durable des forêts de Lorraine et Alsace pour les années à venir.

L'avis définitif du Ministre est attendu en mai. Nous avons confiance dans ce gros travail réalisé en commun.



Photo : P.N.R. Vosges du Nord

La Rédaction

Sommaire

- ✓ **Edito**p 1
- ✓ **Economie : La Contribution Volontaire Obligatoire et les tendances du marché du bois**
Peut-on classer la C.V.O. parmi les oxymorons ?p 2-3
- ✓ **Actualités : Le bilan des "4 C" (Commissions Communales Consultatives de Chasse)**
Premières impressions en Alsace-Mosellep 4
- ✓ **Homme des bois : Philippe De Meersman**
Le plein d'essences !p 5
- ✓ **Technique : Ça chauffe... La forêt brûle... Et le forestier regarde ?**
Attente ou action ?p 6-7
- ✓ **Arbre au vert : Ficher les essences**
"Le guide des principales essences forestières", dernier-né des ouvrages du CRPFp 8
- ✓ **Parole à Vincent Ott**
Président du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsacep 9
- ✓ **Autour de Nous : Quali Travaux Forestiers Lorraine**
Une charte de qualité pour les entrepreneurs de travauxp 10
- ✓ **Au coin du bois : Le voyage du CRPF en 2005**
Promenons-nous en Auvergnep 11
- ✓ **Les brèves**p 12

Economie

Vous allez vendre du bois : la C.V.O. vous concerne obligatoirement (Mais volontairement !)

Une nouvelle taxe, la C.V.O., entrée en vigueur depuis septembre 2005, s'applique à tous les bois vendus par les propriétaires forestiers. Gérée par les acteurs de la filière Forêt-Bois, elle doit permettre le financement des actions de promotion. Explications :

Oxymoron : selon le Larousse "rapprochement de mots qui semblent contradictoires", tels que un "clair-obscur", un "silence éloquent"... Pas de doute, la C.V.O., Contribution Volontaire Obligatoire, est un oxymoron !

Plus concrètement, depuis la suppression du F.F.N., il s'agissait de trouver une solution pour financer des actions collectives au profit de la filière forêt-bois.

Le principe de cette taxe a été proposé par les Organisations Professionnelles (et est, de ce fait, volontaire), puis rendu obligatoire par un arrêté du Ministre de l'Agriculture. Les fonds gérés par l'Association France Bois-Forêts réunissant les acteurs de la Filière devraient s'élever à 5M€ à partir de 2007.

Ce schéma n'a rien d'exceptionnel (et ne relève pas d'un esprit masochiste), et de nombreux accords professionnels fonctionnent ainsi.

Combien et comment ?

Depuis septembre 2005, toute vente de bois doit donner lieu à un versement de :

- . 0,5 % pour le bois sur pied
- . 0,33 % pour le bois abattu, ou bord de route
- . 0,25 % pour le bois rendu usine

Les scieurs quant à eux, verseront 0,15 % de leur chiffre d'affaires.

Le propriétaire a le choix de son mode de paiement :

- il paye directement sa cotisation auprès de France Bois-Forêts, après s'être fait inscrire.
- plus simplement, sa cotisation est prélevée par l'acheteur de bois qui reverse le montant de la C.V.O. à France Bois-Forêts : le propriétaire perçoit donc le prix du bois, diminué de la C.V.O.

Tous les bois sont concernés, y compris les bois à destination de l'export, sauf l'autoconsommation de bois de feu.

Pour quoi faire ?

Une campagne de publicité «le bois c'est essentiel», que seuls quelques anachorètes n'ont pas remarquée, vient de s'achever.

C'est ce type d'actions que la C.V.O. financera en priorité : il s'agit de faire progresser l'utilisation des produits bois en France, alors que le nombre de m³ consommé par habitant est notoirement inférieur à nos voisins européens et nord-américains.

Cette nouvelle taxe est donc levée pour «la bonne cause», elle est moins élevée que ne l'était le F.F.N.. De plus, on annonce que le «foncier non bâti» baisserait de 20 % en 2006, la pilule n'est donc pas si amère.

Reste à savoir si tout le monde jouera le jeu (volontairement), mais ceci est une autre histoire ...

La C.V.O. oblige t-elle les forestiers vendeurs à facturer leurs achats ?

OUI.

S'ils ne le faisaient pas antérieurement, ils auraient dû le faire. La facturation et la mention que doit comporter la facture constituent un élément de garantie que la CVO détenue par l'acheteur sera bien reversée à France Bois-Forêts. Lors des contrôles effectués par France Bois-Forêts, c'est le premier document qui sera réclamé à l'acheteur (source Forestiers Privés de France).

EXEMPLE DE FACTURATION

Cas du vendeur soumis à TVA		Cas du vendeur non soumis à TVA	
Prix de vente H.T.	5000 €		
TVA (5,5%)	275 €		
Prix de vente TTC	5275 €	Prix de vente net de taxes	5000 €
Montant de la contribution à France Bois-Forêts (0,5% x 5000)	25 €	Montant de la contribution à France Bois-Forêts (0,5% x 5000)	25 €
Montant à acquitter par l'acheteur au vendeur	5250€	Montant à acquitter par l'acheteur au vendeur	4975€

Philippe Laden- CRPF

Les tendances du marché du bois

Les faits

Globalement, la tendance est plutôt positive, avec des demandes fortes pour certains produits, et des cours remontant petit à petit.

Reste le cas du Hêtre, qui ne relève toujours pas la tête depuis la tempête.

Plus précisément (les prix indiqués concernent des arbres sur pied) :

Le Chêne :

Forte demande, même pour les qualités industrielles en petits diamètres.

Les prix moyens tournent autour de 55 €/m³ (pour des bois d'un m³) et jusqu'à 140 € (pour des bois de 2 m³). Les gros bois de grande qualité (mais c'est rare !) peuvent atteindre 200 €/m³.

Le Hêtre :

Toujours le marasme, avec des prix très bas plafonnant souvent entre 30 et 40 €/m³. Des lots de gros bois blancs atteignent péniblement 50 à 60 €/m³.

Le Frêne :

Demande « molle », mais qui se raffermirait. Prix entre 30 et 80 €/m³.

Le Merisier et l'Erable Sycomore :

Demande très soutenue avec des prix entre 80 et 100 € pour les petits diamètres et entre 150 et 200 €/m³ pour des bois de 1,5 m³.

Les merisiers de 45 et plus de diamètre sont encore plus valorisés.

Le Peuplier :

Climat morose avec des prix ne dépassant guère 20 €/m³. Les bois élagués peuvent néanmoins atteindre 30 à 35 €/m³.

Sapin-Epicéa :

15 à 20 €/m³ pour les petits bois et 35 €/m³ et + pour les bois de dimension plus importante, avec une tendance à la hausse.

Bois de trituration :

Les demandes sont fortes, autant en feuillus qu'en résineux. Les industriels se plaignent de la concurrence du bois de chauffage entraînant, selon eux, un manque de bois. Les prix dépendent particulièrement de la distance par rapport aux usines consommatrices. On peut tabler sur :

- 3 à 12 € la tonne pour la trituration de feuillus, ou de résineux rouges
- 3 à 6 € le stère pour les résineux blancs de 1^{er} choix.

Les commentaires

L'économie forestière nationale et plus particulièrement du Nord-Est de la France continue d'être influencée par les conséquences de la tempête de décembre 1999, mais aussi par une très forte concurrence mondiale. La situation des industries de transformation tend à se dégrader, plus particulièrement dans les petites structures.

L'amélioration des cours des bois qu'on a commencé à ressentir à l'automne, a été en partie freinée par l'augmentation des charges de production dont l'évolution à la hausse semble s'accélérer (notamment du fait du coût de l'énergie).

Grâce au marché de la construction, les **scieries de résineux** ressentent une forte demande de plus en plus axée sur des produits standards ou sur des produits plus élaborés (bois séchés, rabotés, contre collés, aboutés...). Les scieries ne disposant pas de capacités suffisantes perdent des parts de marché au profit des industries de grande capacité capables de réduire leurs coûts de production.

Ces éléments ont pour conséquence une certaine tension sur les produits de petite dimension, plus particulièrement en épicéa et dans le secteur Vosgien et une stagnation des cours des produits de plus gros diamètre, plus particulièrement en sapin (sources ONF - ventes d'automne 2005 : + 15 % dans le massif Vosgien).

Dans le domaine des **grumes feuillues**, la situation est très contrastée entre le Hêtre et le Chêne. Cette dernière essence connaît une très forte demande dans toutes les qualités, mais on ressent une compression des marges des scieries qui ont des structures financières plutôt fragiles. Le prix du bois connaît toutefois une belle progression pour atteindre un niveau au moins équivalent à 1999, compte-tenu de l'exacerbation de la concurrence sur cette essence.

Concernant le hêtre, la situation est très différente dans la mesure où les comptes d'exploitation des scieries continuent de se dégrader, alors que le prix du bois ne cesse de baisser.

Concernant ensuite **les industries de la trituration**, la demande est forte dans tous les secteurs des papiers et panneaux. Les prix ont entamé un mouvement ascendant. Les mauvaises nouvelles viennent des comptes d'exploitation des entreprises qui sont en train de se dégrader parfois de façon inquiétante, notamment dans le secteur des panneaux de particule et dans celui des pâtes à papier.

L'année 2005 a également vu une forte demande en bois de feu traditionnel, mais plus généralement le **bois-énergie** (avec le bois déchiqueté et les granulés) est un secteur en pleine expansion : la consommation reste encore anecdotique à l'échelle de notre région, mais les perspectives de développement sont très importantes.



Actualités

La location des chasses communales en Alsace-Moselle

Premières impressions

Sans la qualifier de long fleuve tranquille, cette deuxième location de chasses communales dans l'ère de la nouvelle loi de 1996 s'est déroulée dans un climat beaucoup plus apaisé et confiant qu'en 1997.

En effet, les recours contentieux sont insignifiants par rapport aux 1400 communes et 450 propriétaires forestiers réservataires concernés. Ils se comptent sur les doigts d'une main

Mais qu'en est-il du prix des chasses et de la redistribution de la location aux propriétaires ?

Aucune flambée des prix

Les résultats exhaustifs des locations ne sont pas encore disponibles. Mais des tendances se font jour.

La location au gré à gré a été plébiscitée par les maires et les chasseurs.

Dans le Haut-Rhin, les prix sont très proches de ceux pratiqués en 2005 et on a noté un nombre important de lots qui ont été mis en deuxième adjudication suite à l'absence d'offres, ou à des offres insuffisantes (lots de plaine surtout). Dans ce département, comme en 1997, le nombre de communes où les propriétaires ont refusé d'abandonner le revenu de la chasse à la commune a continué de progresser très légèrement.

Dans le Bas-Rhin, les loyers ont en moyenne augmenté de plus de 10 % dans les secteurs forestiers, alors qu'ils ont stagné, voire légèrement baissé, en plaine. Enfin, concernant l'abandon du revenu de la chasse (80 % des communes), Vincent Ott, Président du syndicat des forestiers privés d'Alsace, s'interroge sur le manque de transparence des listes des votants et des émargements. La réponse du Préfet de Région a été claire : *«Ce n'est pas du ressort d'un préfet et en cas de doute et de refus du Maire d'accéder aux éléments du dossier, seule la justice peut trancher»*. Le syndicat d'Alsace demande aux propriétaires qui se trouveraient dans cette situation inacceptable de se rapprocher du Syndicat (Tél. : 03.88.19.55.50).

En Moselle, Charles Dardaine se soucie des propriétaires inclus dans le lot communal, bénéficiant du reversement du produit de la chasse. *«Le gré à gré a un effet pervers. Nous n'avons pas été assez vigilants envers certaines clauses du cahier des charges des lots communaux : avec 18 ans de gré à gré, on verra des lots notoirement sous-évalués, pénalisant les propriétaires non réservataires.*

L'article 10-1 du cahier des charges (fixant les modalités de la location de gré à gré) a, au fil du temps, montré ses limites et créé un manque à gagner pour une partie des propriétaires forestiers. Nous allons faire nos comptes, mais il est clair que cet article, avec la participation de nos partenaires, devra être réécrit. Nous avons 8 ans pour y réfléchir... »

Les droits des réservataires respectés

Beaucoup d'entre vous se souviennent des inquiétudes de la bataille livrée en 1996 pour ne pas perdre le droit de réserve à 25 ha et le caractère explicite de la décision d'abandon du produit de la chasse. Cette page semble définitivement tournée et on peut affirmer que l'esprit du législateur a été respecté. Une seule ombre au tableau : certains réservataires n'ont pas eu gain de cause dans leur demande justifiées d'enclaves.

Enfin on ne pourrait conclure sans mentionner que la forêt privée a été représentée dans 400 sur 870 communes en Alsace-Moselle. C'est en effet près de 370 propriétaires bénévoles qui ont participé aux réunions des commissions communales de chasse pour représenter et défendre les intérêts des propriétaires forestiers dans leur ensemble, là où il y avait une surface significative de forêt privée. En votre nom, je crois que nous devons leur exprimer un grand merci pour cet engagement exemplaire.

Pascal Ancel - CRPF

En Moselle : la continuité

Depuis septembre 2005, le monde de la chasse et les maires de Moselle sont «sur le pont» pour mettre en place la chasse des 9 ans à venir.



Photo : Philippe Laden

Le téléphone chauffe chez Gérard Masson, chargé de ce lourd dossier à la D.D.A.F. *«Tous les 9 ans, les maires redécouvrent le sujet, et il faut tout réexpliquer. Il y a souvent des interprétations*

locales, et pourtant il suffit juste d'appliquer les textes : la réserve et l'enclave sont des droits», dit-il.

Il est encore trop tôt pour tirer un bilan chiffré, mais la stabilité semble être la règle :

- léger recul de l'abandon du produit de la chasse dans certaines communes de l'est du département,
- stabilité du nombre de réserves, avec une petite augmentation des réserves forestières (conséquences de la promotion du regroupement foncier), mais à l'inverse quelques propriétaires de plaine se sont abstenus de faire valoir leurs droits. *«Peut-être pour éviter d'avoir à contribuer au nouveau système d'indemnisation des sangliers ?»* constate Gérard Masson.
- sentiment de grande disparité sur les prix, parfois indépendamment de la qualité cynégétique.

A nouveau de nombreuses communes ont privilégié le gré à gré. *«Je pense néanmoins que l'adjudication est la meilleure solution pour estimer la valeur d'un territoire, et il faut de temps en temps l'utiliser»*, dit Gérard Masson.

Son souci ? Avoir tous les renseignements sur les lots au plus vite, les références des demandeurs de plans de chasse, la répartition bois/friches/plaine attestée par le maire, pour organiser les attributions de bracelets avant la nouvelle saison de chasse.

«Nous ferons le maximum pour la commission d'avril, mais les retardataires seront traités en juin», conclut Gérard Masson.

Gilbert Vallageas - CRPF



Homme des bois

**Plein d'essences...
chez Philippe De Meersman**



Il faut un 4 x 4 pour accéder par la cuesta de la Lorraine belge à cette forêt du Pays-Haut.
Philippe De Meersman, chirurgien à Arlon, part rarement en vacances. Son temps libre, il le passe auprès de ses arbres. C'est qu'il y en a du travail à réaliser sur ces 130 ha ! Des peuplements souvent jeunes, toujours différents, des essences multiples et variées, de l'abies grandis au tsuga, du chêne rouge au merisier, sans oublier le trio d'érables...

Sans votre père, la "Forêt des Monts" de Cosnes-et-Romain n'existerait peut-être plus...

Avant 70, l'avenir de cette forêt était sombre, la sidérurgie était encore active et on envisageait d'en faire un crassier... La crise de 71 l'a sauvée ! Mon père a acquis ces 110 ha, puis 11 autres en 73. La forêt était très appauvrie. Pour la faire revivre, il a pris des décisions draconiennes : le taillis de charme - noisetier a été mis à blanc sur 70 ha. Ceci sans connaître la législation française, ce qui lui a valu certaines remontrances... Le bois a été vendu en trituration à la Cellulose des Ardennes, sa vente a couvert les frais.

Les investissements pour reconstituer "l'état forestier" ont été importants. La mode étant alors aux résineux, mon père a replanté les 70 ha en 10 ans ! Les dégagements, mécanisés sur les plateaux, ont été manuels dans les côtes et Roger et ses amis en sont venus à bout, non sans grosse casse en matériel ! Du douglas en majorité, des mélèzes et pour la curiosité, de l'abies grandis, du tsuga heterophylla, du weymouth, de l'épicéa. Le choix du résineux, même s'il n'a pas été le meilleur au niveau station, nous est bien utile aujourd'hui. Le produit des éclaircies finance les travaux dans les autres peuplements.

La carte des peuplements offre une belle palette de couleurs : il est rare de trouver autant d'essences différentes !

Dans les 2 vallées bordant la forêt, des peupliers ont été plantés. Ce choix était porteur, mais la rouille nous a obligés à sacrifier l'un des peuplements avant maturité.

Après la "période résineux", une régénération feuillue abondante est apparue dans certaines parcelles. Au contact des praticiens, de Mme Bary-Lenger, de Pro-sylva, l'idée de la forêt cultivée, jardinée, diversifiée s'est imposée.

Chêne rouge, frêne, merisier, érable ont alors été plantés. Ce sont toutes ces plantations que maintenant nous dégageons, dépressons, taillons, et élaguons. La forêt est en plein devenir, en pleine croissance, en pleine production.

Lorsque les 60 ha de douglas seront à maturité, nous reviendrons à la forêt originelle de la région, hêtre, chêne et feuillus précieux. Fini le résineux !

Plantations futures en îlots, régénération naturelle ? Cela, je ne le verrai pas, ce sera le travail des fistons, surtout de François : quel sera le climat ? quelles seront les tendances ? Si la situation reste stable, nous ferons comme dans les parcelles que je viens d'acheter et nous aurons à nouveau un peuplement hêtre et feuillus précieux.

Cette forêt est, pour vous, source de grandes satisfactions ?

Le sol est riche et généreux, hêtre, frêne, sycomore poussent comme de la mauve... Les fûts sont longs et beaux. Même le douglas, pas toujours recommandé sur sol calcaire, s'est bien adapté... La clématite et le chèvrefeuille aussi...

La population de sangliers est relativement importante. Nous chassons peu en battue, 1 à 2 fois l'an. Le plan de tir peut être considéré comme réalisé... La chasse, ce sera l'affaire de mon fils Charles.

Vous vous êtes toujours formé à la forêt : je me souviens d'un stage de jeunes sylviculteurs dans les années 80-85 où vous étiez arrivé après avoir opéré toute la nuit ...

Je fais partie du "noyau dur" des Jeunes Sylviculteurs de l'Est, enfin des "anciens" jeunes... J'ai suivi quasiment tous les stages, avec mes amis Aussedat, Frémont... J'ai fait le Fogefor 2004 et je suis actuellement le cycle de perfectionnement. J'ai aussi beaucoup appris avec les techniciens du Nord Lorraine, avec mon complice Gérard Armand, un homme que j'admire, un Grand de la Forêt. Mon fils François a la même passion que son grand-père. Il est ingénieur agronome de la Fac de Gembloux, section Eaux et Forêts. Nos discussions forestières, très techniques de sa part, plus subjectives ou affectives de la mienne, sont parfois électriques mais au final toujours constructives...

La forêt, c'est une bonne dose de savoir, mais aussi et surtout de l'observation et du bon sens... Malheureusement, comparativement à la sienne, la vie d'un homme est si courte qu'il ne peut se faire toute son expérience...

Interview et photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF



Technique

Ça chauffe... La forêt brûle... Et le forestier regarde ?

Comment la forêt va-t-elle vivre les perturbations du climat ? Le forestier peut-il les accompagner, voire même les anticiper ? Ce sont les grandes questions auxquelles nous allons tenter d'apporter les premières réponses, après notre article « Ça chauffe » du précédent numéro de Floreal.

Le réchauffement climatique a du bon ...

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, on observe une augmentation de la croissance des arbres en Europe. C'est un constat quasi-général, mais l'on ne saurait dire quelle est la part de responsabilité du taux de CO₂ dans ce phénomène.

Mais il a beaucoup de mauvais !

En France, les accidents climatiques de type tempête, sécheresse, inondation pourraient être plus fréquents et plus aigus.

Les conditions du milieu forestier seraient modifiées. La chaleur provoquerait une plus grande évapo-transpiration, et donc un plus grand besoin en eau. Parallèlement s'installerait un régime de pluies, plus faible pendant la saison de végétation (d'ailleurs plus longue), et plus soutenu l'hiver. La forêt pourrait dépérir par manque d'eau sur les sols superficiels, ou trop filtrants (zones de rochers en montagne, forêt de la Hardt). Des essences comme le hêtre, le sapin, l'épicéa seraient sans doute très pénalisées par ce déficit hydrique, car elles sont très exigeantes en eau.

Quant aux sols gorgés d'eau, ils seraient encore plus ennoyés en saison hivernale.

L'optimum du hêtre se situe à une température moyenne de 9°, avec une disponibilité en eau en saison de végétation de 500 mm (réserve du sol et quantité de pluie). Cette essence pourrait disparaître des collines et des plateaux de notre région, sauf là où les sols suffisamment limoneux auront une bonne réserve en eau pour l'été.

Sur les plateaux calcaires de Lorraine, V. Badeau et A. Granier (INRA) ont montré l'influence majeure des stress hydriques cumulés de juin, juillet, août sur la croissance du hêtre. La modélisation de la répartition du hêtre en France confirme son recul futur vers l'est, très net à partir de 2100 (cf. cartes ci-jointes).

On assisterait ainsi à une modification importante de l'aire de répartition de plusieurs essences forestières, mais aussi des plantes en général.

Les scientifiques craignent également des problèmes dus au froid hivernal, sur la fructification des arbres et donc sur leur régénération.

Des simulations ont été réalisées à l'INRA par V. Badeau sur l'hypothèse basse de + 2,5° d'accroissement de la température moyenne d'ici 2100. Ses conclusions sont pessimistes.

Si le réchauffement est trop rapide, l'adaptation des essences sera difficile, de même que la sélection de génotypes mieux adaptés, de même que la migration des essences. Le pin d'Alep trouverait des conditions favorables jusqu'à Mâcon, mais comment pourrait-il coloniser aussi rapidement la zone située entre Avignon et la Bourgogne ?

A l'attaque !

Plus de chaleur, moins d'eau en été, et des épisodes de sécheresse périodiques provoqueront un affaiblissement des arbres. Stressés, ils seront plus sensibles aux attaques des pathogènes que nous connaissons déjà actuellement.

D'autre part, l'augmentation de la température va favoriser le développement des insectes et parasites, en permettant par exemple à leur cycle de se dérouler plus vite et plus souvent. Sur une saison, le nombre de générations pourrait s'accroître. Par exemple, la processionnaire du pin a progressé de 60 km vers le nord en 10 ans et le chancre du châtaignier a atteint l'Alsace il y a 5 ans.

Et pendant ce temps le forestier garde les bras croisés ? Que peut-il faire ?

Ne pas oublier ce que les stations forestières lui ont sûrement déjà appris !

En Alsace en 1988, est paru le 1^{er} guide français pour le choix des essences. Profitons-en !

Depuis, toute l'Alsace est couverte, et en Lorraine, 3 guides sont disponibles, bientôt 4...

Ce sont des outils précieux pour comprendre les raisons de l'adaptation, ou non, d'une essence à un milieu. Ils s'appliquent à une région naturelle particulière (les plateaux calcaires, la vallée du Rhin, ...) et vont nous aider à repérer les stations « limites » pour telle ou telle essence. Celle qui, par exemple pour le hêtre, risque de devenir trop sèche dans la perspective d'un réchauffement du climat... Parce que ces guides parlent justement d'alimentation en eau et de réserve disponible dans le sol, et de tous les paramètres qui commandent la croissance des arbres...

Ainsi, avant plantation, ou, lors d'un martelage, pour décider de garder l'érable plutôt que le frêne, ouvrons notre guide et cherchons des indices de réponse !

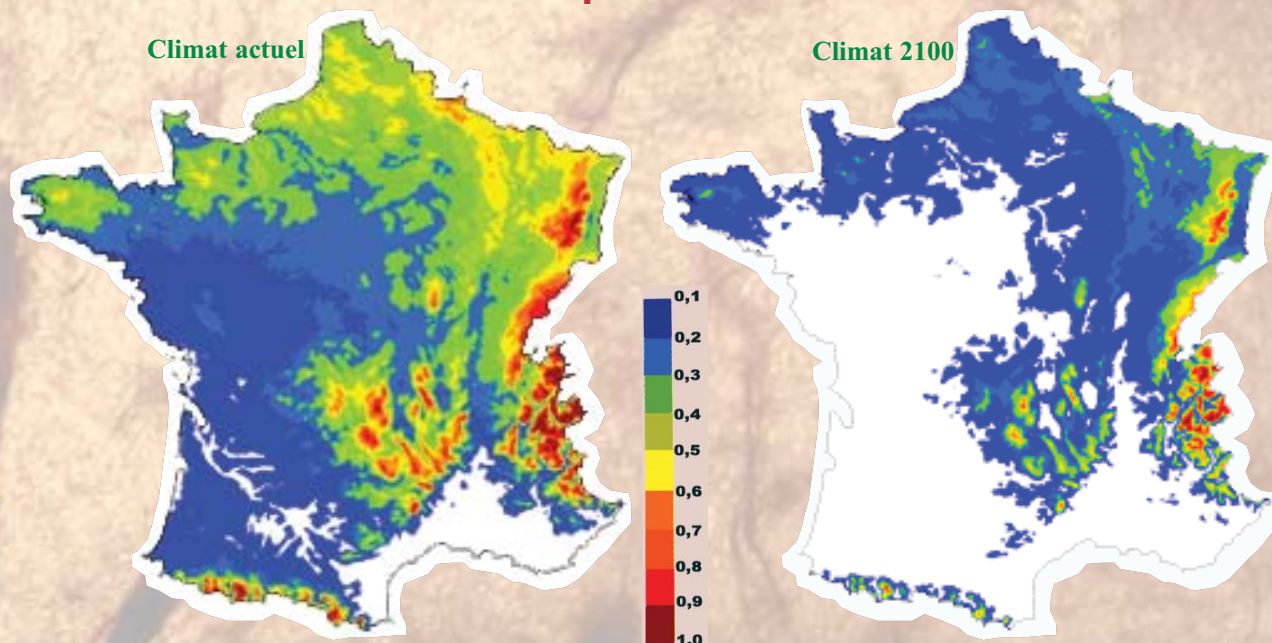
Pourquoi ne pas aussi, quand c'est possible, retenir la « meilleure » provenance, par exemple pour une plantation de hêtre, le plateau du Jura à climat plus chaud et plus sec que le nôtre, et pour le sapin, une provenance de l'Aude ?

Mélanger les essences

Selon le principe du "ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier", même en dehors du contexte de changement climatique, le mélange des essences est préconisé car il utilise mieux les ressources du sol, l'améliore, facilite la régénération naturelle. En cas de changement climatique, on peut espérer qu'une, au moins, parmi les essences choisies, se tirera mieux d'affaire.



Modélisation de la répartition du hêtre en France



Les différentes couleurs et leur intensité symbolisent la probabilité de la présence du hêtre dans la zone concernée. Par exemple, le hêtre est absent des régions en blanc, sa probabilité de présence dans les zones teintées en vert est de 30 à 50 %. Les zones rouges indiquent une présence potentielle forte à très forte (70 à 100 %).
Source : Badaeu V, Dupouey JL, Cluzeau C, Drapier J - 2005

Régénérer plutôt que planter

Lorsque l'essence majeure en place n'est pas trop exposée aux perturbations climatiques, mieux vaut tenter une régénération naturelle si l'on souhaite renouveler le peuplement. Les jeunes sujets s'adapteront plus facilement et progressivement aux changements du climat.

Moins boire !

L'eau consommée par un peuplement dépend de la surface par laquelle il transpire, c'est-à-dire de sa surface foliaire. Autant diminuer le nombre d'arbres à l'hectare. Une vieille hêtraie dense évapore en été 500 litres d'eau par jour et par hectare. Si l'on diminue le nombre d'arbres d'un tel peuplement, on baissera sa consommation d'eau.

De plus, les arbres moins serrés seront moins stressés, donc plus vigoureux et plus stables, donc moins sensibles aux attaques parasitaires et aux coups de vent.

Amener les peuplements vers une moindre densité est une solution à ne pas négliger.

La réduction du sous-étage peut aussi améliorer la disponibilité en eau du peuplement principal (exemple de la forêt de la Hardt).

Protéger les sols

Est-il besoin de rappeler que le sol est la «mère nourricière» des arbres, qu'en plus des éléments minéraux, il leur dispense de l'air et de l'eau. Donc, s'il fait trop chaud, si l'on transpire trop et si l'on a trop soif, il faut protéger le réservoir d'eau !

Ne pas tasser les sols, en les travaillant quand ils ne sont pas trop mouillés et avec des engins adaptés, pas trop lourds.

Prenez vos responsabilités ! Sachez que les tassements de sols perdurent des dizaines, voire centaines d'années ...

Ces recommandations, suggérées par le changement climatique à venir, ne bouleversent en rien la sylviculture, du moins celle pratiquée depuis 10-20 ans, basée sur l'abandon des monocultures, des grandes coupes rases, et la pratique d'éclaircies plus fortes.

Nous nous attachons aussi de plus en plus aux mélanges d'essences et au jardinage sylvicole.

Deux attitudes s'imposent face au réchauffement climatique, une forestière, et l'autre tout simplement citoyenne.

Les forestiers savent déjà comment gérer durablement leurs forêts. La marge de manoeuvre est faible dans les vieux peuplements, surtout dans ceux qui sont en limite de l'aire naturelle de répartition des essences qui les composent. Ces peuplements souffriront considérablement, certains disparaîtront. L'écosystème forestier n'est pas très élastique. La forêt et la séquestration du Co2 dans le bois, contribueront à absorber une partie de ce Co2 que nous produisons en excédent, mais il n'y a pas là de solution miracle.

La solution face au changement climatique, c'est d'abord de limiter rapidement et fortement nos émissions de Co2, en changeant nos habitudes de consommation, et de vie.

Il y a urgence !!!

Jean Braud et Anne Madesclaire - CRPF



Arbre au vert

Ficher les essences

Un document réalisé par toute l'équipe technique du CRPF de Lorraine-Alsace à destination des forestiers privés, pour encore plus d'information, ou un plus dans l'information... Les cartes d'identité des grandes essences forestières : qui sont-elles ? Comment les cultiver ?

La forêt est une subtile association d'essences où chacune tient son rang avec fermeté, et contribue à la diversité et à la richesse forestière, tant sur le plan économique qu'écologique. Elles composent un gigantesque puzzle vivant, dans lequel chaque pièce a une place bien déterminée où le hasard n'a pas de voix. Chaque essence, selon son tempérament, montre ses préférences et ses réticences, et elle prospère ou végète selon le terrain qu'elle occupe et les soins qu'elle reçoit. Un exemple parmi d'autres : l'aulne glutineux adore les milieux mouilleux, on le retrouve ainsi au fond des vallons, au bord des rivières, ou tout près des sources.

(vent dominant, quantité et répartition des pluies, températures moyennes et extrêmes,...). Tous ces facteurs sont liés les uns aux autres, ils entrent en interconnexion. Comment s'y retrouver dans ce mélange d'influences ? Sans pour autant donner la solution unique et certaine, le document apporte une somme de réponses aux questions qui fusent souvent lorsqu'un forestier est confronté au choix d'une ou plusieurs essences à conduire. Dans la logique des «guides pour le choix des essences» que le CRPF édite par région naturelle, il permet d'évaluer les besoins des arbres et les possibilités d'y répondre.

Un outil de gestion

La brochure dessine le portrait de 14 essences forestières dans des fiches construites sur le même modèle.

Les rubriques sont nombreuses.

Avec le tempérament des essences, on n'a pas oublié non plus les caractères de reconnaissance (feuille, écorce, port, fruit...), les objectifs de production (âge et diamètre d'exploitabilité, densité finale du peuplement), les modes de renouvellement (voie naturelle et artificielle), les exigences en taille et élagage, la prévision des dégagements, etc. Tous ces thèmes sont traités pour chaque essence.

Financé avec l'aide du Conseil Régional de Lorraine, le «guide des principales essences forestières» vient compléter la gamme des documents pédagogiques utiles pour accompagner Dame nature dans son travail sylvicole ! Ce document est disponible au CRPF de Lorraine-Alsace sur simple demande.

**Thierry Bouchheid,
Maren Baumeister - CRPF**

Un choix cornélien

Comment le forestier peut-il faire son choix pour favoriser telle ou telle essence ? Pourquoi retrouve-t-on fréquemment le frêne associé au chêne pédonculé, ou à l'érable sycomore ? Les facteurs qui déterminent la distribution des essences forestières sont nombreux. On peut citer en tout premier lieu des causes naturelles comme le sol (richesse, profondeur, structure, texture,...), ou le climat





Parole à...

Une première en France

Le syndicat des forestiers privés d'Alsace, ainsi qu'une dizaine d'agriculteurs haut-rhinois ont remporté une victoire importante pour le respect des procédures liées à Natura 2000 et à l'environnement en général. En effet, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé, le 10 novembre dernier, l'arrêté ministériel du classement du site Natura 2000 désignant «la zone de protection spéciale du Ried de Colmar à Sélestat». Une première en France ! Vincent OTT, Président du syndicat des forestiers privés d'Alsace s'exprime à ce sujet.

Pourquoi avoir attaqué l'arrêté ministériel de classement de ce site Natura 2000 ?

Par principe. Je tiens à rappeler une nouvelle fois (cf. Floréal n° 61) que les forestiers privés ne sont pas farouchement opposés à cette démarche de Natura 2000, bien au contraire. D'ailleurs, lors des premières concertations, nous avons réussi à définir des périmètres cohérents. Mais tout a été remis en cause sans aucun arrangement. Nous avons été totalement ignorés, sans pouvoir défendre nos intérêts de forestiers. Il ne faut pas oublier que 15 % du territoire alsacien (19 % pour le département du Haut-Rhin) est concerné par le réseau Natura 2000, et ce n'est pas fini. Les projets d'extension de sites ne cessent de foisonner. Les périmètres sont définis avant que les éventuelles contraintes pour les propriétaires ne soient connues. Pour toutes ces raisons, notre syndicat a décidé d'agir en conséquence. Apparemment, les discussions, la bonne volonté et le bon sens ne suffisent plus.

Comment une telle décision a-t-elle pu être annulée ?

Le tribunal administratif de Strasbourg a jugé que la procédure de consultation des collectivités (puisque nous ne pouvons plus participer aux négociations) était irrégulière. Selon le tribunal, «aucun élément ni comptage d'oiseaux susceptibles d'établir la

pertinence du périmètre de la zone retenue pour la protection des dites espèces, ne figure dans les documents soumis aux collectivités. Celles-ci ne pouvaient donc pas rendre un avis en toute connaissance de cause». Personnellement, je reste dubitatif quant à l'existence même d'inventaires scientifiques. Chaque fois qu'un propriétaire a entrepris une démarche pour tenter d'obtenir une quelconque fiche de terrain, preuve irréfutable de la réalisation d'inventaire faunistique ou floristique, tous sont revenus bredouilles des sous-préfectures et de la DIREN.

Que pensez-vous que cette décision puisse apporter aux forestiers privés ?

De la légitimité. Tout d'abord, cette victoire démontre qu'il existe des règles et des procédures à suivre et que l'Etat doit les respecter, y compris lorsqu'il s'agit d'environnement. J'espère à ce titre que ce procès pourra faire date et servira d'exemple. Nous voulons simplement être écoutés et que le bon sens forestier soit entendu, compris et traduit dans les différents travaux en cours. Cette décision de justice doit nous amener à réfléchir sur la pertinence de certains écrits...

Envisagez-vous d'autres actions de ce genre ?

Je ne suis pas procédurier et préfère le dialogue plutôt que d'éternelles interventions juridiques. Mais, je ferai ce qui est nécessaire pour que les forestiers privés se fassent, non pas entendre, mais écouter. J'estime que le rôle de notre syndicat est de défendre l'intérêt des forestiers privés alsaciens. A ce titre, la nébuleuse Natura 2000 ne doit pas, sous prétexte d'atteindre un quota de surface qui fasse plaisir à l'Union Européenne, nous piéger et nous imposer telle ou telle sylviculture, ou interdire telle ou telle essence forestière, surtout si elle est économiquement intéressante. Actuellement, une seconde procédure est menée sur le même site, mais pour le département du Bas-Rhin, et pour les mêmes raisons. Il est important que nous puissions nous faire respecter.

Interview réalisée par
Thierry Bouchheid - CRPF



Quali Travaux Forestiers Lorraine : la solution pour des Travaux Forestiers de Qualité en Lorraine



Les entreprises de travaux forestiers et Gipeblor se sont associés à plusieurs partenaires de la filière forêt-bois lorraine (ONF, propriétaires privés, AFOCEL, MSA...) pour créer en novembre 2004, une association dénommée «Quali Travaux Forestiers Lorraine».

Aujourd'hui, Quali Travaux Forestiers Lorraine regroupe déjà 65 entreprises lorraines de travaux forestiers s'engageant à garantir un travail de qualité, par l'intermédiaire d'une charte professionnelle réunissant un ensemble d'engagements sur les travaux exécutés.

L'association assure la promotion de ses entreprises adhérentes auprès des donneurs d'ordre que sont les propriétaires forestiers, l'ONF, les exploitants forestiers et les scieries.

Les entreprises adhèrent tous les ans sur la base du volontariat. Le suivi est réalisé par les clients eux-mêmes grâce au renvoi après chaque chantier, de fiches d'évaluation du travail fourni. Les fiches retournées permettent à Quali Travaux Forestiers de contrôler le respect du cahier des charges contractualisé entre le donneur d'ordre et l'entreprise forestière. En cas de problème constaté, l'entreprise doit répondre par une action corrective pour faire en sorte que la difficulté ne se reproduise pas. En l'absence de mesure corrective engagée, le prestataire s'expose à perdre le «label» de l'association.

Les entreprises engagées veulent se démarquer de leurs concurrentes non engagées, en apportant des garanties et un travail de qualité aux clients.



Photo : Stéphane Azaël

Autour de nous...

Par exemple, les entreprises doivent respecter les sols et les chemins et s'obligent à les remettre en état, si nécessaire.

La démarche permet de valoriser l'ensemble de la prestation en travaillant sur des bases claires pour les deux parties signataires. Tout travail forestier donne lieu à un contrat écrit détaillé (nature des travaux, localisation, prestations complémentaires, délais,...).

Outre le respect du contrat, les intérêts pour les donneurs d'ordre sont nombreux en terme de respect des législations du travail, des règles de sécurité et des exigences environnementales.

La structure est aussi associée à la démarche de gestion forestière durable PEFC Lorraine, qui a reconnu que l'adhésion à cette charte valait signature du cahier des charges PEFC pour les travaux forestiers.



Photo : Marie-Françoise Grilloit

Si vous avez des questions sur la démarche, ou si vous souhaitez connaître l'ensemble des entreprises adhérentes, contactez Quali Travaux Forestiers Lorraine, Aurélien HAAZ, GIPEBLOR, 15 (h) Boulevard Joffre - 54000 NANCY (☎ 03. 83. 37. 54. 64 - www.gipeblor.com).

PEFC Lorraine : rappel de quelques engagements

Dans le cas d'une vente de bois sur pied, deux cas se présentent :

- L'entreprise est certifiée PEFC, aucune démarche n'est nécessaire pour le propriétaire, et l'exploitant pourra commercialiser les bois certifiés.
- L'entreprise n'est pas certifiée, le propriétaire doit lui faire signer et respecter la «Charte de qualité du Travail en forêt». Pourtant, le caractère certifié du bois sera perdu.

Dans le cas d'une vente bord de route

(exploitation faite par une entreprise qui n'achète pas le bois), ou plus généralement dans le cas de travaux forestiers, c'est le propriétaire qui est responsable et, à ce titre, doit faire signer et faire respecter la «Charte de qualité du travail en forêt» à l'entreprise intervenante. Il doit pouvoir le prouver en cas de contrôle interne de PEFC Lorraine. Une simplification : la signature de la charte n'est pas nécessaire pour un adhérent de «Quali Travaux Forestiers Lorraine» (cf. article ci-contre), cette démarche étant reconnue par PEFC Lorraine.

Les propriétaires forestiers adhérant à PEFC Lorraine s'engagent à signer un document de gestion durable. Ceci signifie en clair que :

- les propriétaires de plus de 25 ha d'un seul tenant doivent avoir un plan simple de gestion agréé,
- les propriétaires de plus petites surfaces doivent avoir signé le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (cf. *Floréal* n° 61). Ceux qui auraient oublié de le faire seront contactés par les techniciens du CRPF ou de Groupe For'Est pour les Vosges.

Aurélien HAAZ - Gipeblor



This project has received European Regional Development Funding through the INTERREG III B Community Initiative





Au coin du

Le Voyage en Auvergne

Nos amis auvergnats nous ont reçu en octobre dernier ; 60 propriétaires étaient du voyage pour ce rendez-vous bisannuel convivial, chaleureux et instructif à la rencontre des forêts et des forestiers de cette belle région.

Le voyage a commencé dans une chênaie de l'Allier, où nous attendaient Jean-Paul Nebout, ingénieur au CRPF Auvergne et son Directeur Jean-Luc Guitton, qui nous a présenté la région.

Avec 701.000 ha, dont 601.000 privés, la forêt auvergnate occupe 27 % du territoire, soit la moyenne nationale. Feuillus et résineux y sont à parité, mais près de la moitié des boisements a moins de 50 ans. Plutôt feuillue dans l'Allier avec ses futaies de chêne réputées en plaine, la forêt est à dominante résineuse en montagne (sapin, pin sylvestre), mélangée au hêtre, sans oublier les reboisements d'épicéa, puis de douglas. 5 % de la forêt ont été détruits par la tempête de 1999, 10 % sont classés Natura 2000. Morcellement, sous-exploitation, manque de desserte, déséquilibre sylvo-cynégétique sont des problèmes bien connus autour de Clermont-Ferrand, aggravés par l'absence de grandes unités de transformation.

Le chêne à coûts modérés

La douceur est de mise pour conduire à petit prix un TSF pauvre vers une belle futaie de chêne mélangée. Ici, les glandées sont annuelles (tous les 7 ans, en moyenne, dans le nord-est) et les semis s'installent facilement dans la moindre trouée. Pour l'instant, les recettes proviennent de la vente du bois de chauffage et de la chasse (50 à 60 €/ha/an).

A Vallore on planche sur le douglas !

La scierie familiale Fouilloux produit 12.000 m³ de sciage à partir de 18.000 m³ de grume. Au cœur du Forez, elle s'approvisionne en bois rouges et surtout en douglas dans un rayon de 50 km. Elle exporte en Espagne, Allemagne et même aux USA !

Mon beau sapin

Nous avons poursuivi notre périple du vendredi dans la sapinière d'Auvergne. Elle aussi est âgée, chargée en gros bois et, en plus, très morcelée ! Le guide de gestion «La sapinière des Monts du Forez» indique comment résorber l'excédent de ces gros bois : coupes prudentes, mais rapprochées, éclaircies dans les bois moyens et dépressage des bouquets de perches.

Une étape en salle nous a présenté le Plan de Développement de Massif forestier de la Montagne Thiernoise, basé sur la mobilisation volontaire des propriétaires. L'animation vise à valoriser la forêt et développer les entreprises locales en augmentant la récolte.

En fin d'après-midi, nous avons visité la pépinière Dubost, grande productrice de douglas.

La journée s'est terminée autour d'un dispositif de comparaison de 10 origines de douglas où sont testées vigueur, rapidité de croissance, branchaison et fourchaison.

Résineux, toujours...

Le programme dense du samedi a débuté en Libradois, entre 900 et 1100 m d'altitude. La sapinière du Bois du Marquis est traitée en futaie irrégulière. Les bois sont destinés à la charpente et à la caisserie de luxe. Les arbres de 40 m sont nombreux et la forêt a longtemps été un réservoir de mâts pour la marine.

Aujourd'hui, l'apparition massive du gui déprécie les billes et pourrait laisser craindre que le sapin n'y soit bientôt plus en station (changement climatique ?).

La diversification des essences dans les trouées de chablis (érable sycomore, hêtre, douglas) devient obligatoire.

Puis, avec M. Demetz, nous avons parcouru la forêt de Mauchet. Une parcelle de beaux douglas a été mise en régénération après travail du sol ; l'ouverture de cloisonnements dans les semis acquis facilite les coupes secondaires, dépressages, éclaircies et élagages ultérieurs.

Nous avons poursuivi notre route jusqu'à Saint-Alyre-d'Arlanc, dans le Puy-de-Dôme, où nous attendait une petite forêt sinistrée en 1982. La reconstitution a permis de tester le comportement de plusieurs résineux en peuplements purs ou mélangés, avec des densités variables. Aujourd'hui, sauf pour le sapin, les meilleurs résultats (reprise/croissance) sont obtenus avec des densités de plantation peu élevées.

Les administrateurs et l'équipe du CRPF nous ont accueilli dans la superbe Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne, à Clermont-Ferrand : visite et dégustation très appréciées de produits locaux.

Ce voyage nous l'a encore confirmé, les organisations professionnelles sont à l'écoute des propriétaires et oeuvrent pour leur apporter les solutions les plus adaptées.

Un grand merci à l'équipe du CRPF Auvergne et, plus particulièrement, à Dominique Jay qui, avec compétence et chaleur, nous a accompagnés tout au long de ce séjour. Merci également à notre ami Guy Gérard pour son carnet de voyage.

Vivement l'automne 2007 !

Christian Courrivault - CRPF



Photo : Aurore Barranco



De feuilles en aiguilles

Pourquoi vous devez (impérativement !) venir le 30 septembre 2006 à la Journée de la Forêt Privée

Tous les deux ans, les propriétaires forestiers de Lorraine et d'Alsace sont invités à participer à une manifestation comprenant visites forestières et débats sur les sujets d'actualité.

La prochaine journée aura lieu **le 30 septembre 2006** dans la région de Vaubécourt en Meuse (à 1 h 15 de Nancy), en présence notamment de MM. Henri Plauche Gillon, Christian Namy, Président du Conseil Général de la Meuse et Philippe Leroy, Sénateur et Président du Conseil Général de Moselle.

Le thème de la journée portera sur les feuillus, et tout particulièrement sur le chêne.

Trois bonnes raisons de venir :

- Les expériences forestières des autres sont toujours enrichissantes !
- Il est important de se tenir au courant des dossiers d'actualité.
- Il faut surtout venir pour montrer la capacité des propriétaires forestiers à se mobiliser : c'est aujourd'hui l'unique condition pour être entendu et peser sur les décisions...

Venir à la Journée de la Forêt Privée, c'est marquer son intérêt pour sa forêt, quelle que soit sa taille.

...Et puis, beaucoup d'entre vous découvriront une région méconnue de forêts et d'étangs, entre Argonne et Champagne.

Les trajets pourront être effectués en bus à partir de différents secteurs de Lorraine et d'Alsace (ex : Epinal, Lunéville,...).

Inscrivez-vous dès à présent auprès de Marie-Françoise Grillot (Maison de la Forêt privée à Nancy) au 03.83.90.11.67 !

La rédaction de Floreal

Vous n'avez pu suivre le FOGEFOR de Lorraine-Alsace en 2004-2005 ?

Un nouveau cycle démarrera, pour vous, en Lorraine, dès l'automne prochain

Propriétaires et futurs propriétaires forestiers qui disposez d'un temps mesuré pour vous occuper de votre forêt, le cycle de formation FOGEFOR (Formation à la Gestion FOREstièRe) vous est destiné.

Il débutera le **16 Septembre prochain**. Vous trouverez son programme détaillé dans notre prochain FLOREAL.

Pour tous renseignements : Marie-Françoise Grillot (☎ 03.83.90.11.67).

Lorraine

Chaque essence à sa place...

Gérard Masson (voir article page 4) vient de publier un important ouvrage "Autécologie des essences forestières"-éditions Lavoisier, dont le titre est explicite sur le contenu (Autécologie = écologie d'une espèce donnée considérée isolément). Pour tous renseignements : 03.87.39.78.53

Ça bouge à l'O.N.F.

Bernard Roman-Amat quitte la Direction Territoriale de l'O.N.F. de Lorraine pour devenir Directeur délégué de l'ENGREF à Nancy.

Géographiquement, il ne s'agit que de traverser la rue !

Il est remplacé par Max Magrum, bien connu en Lorraine, car ayant déjà été en poste à Epinal.

Nous souhaitons le meilleur succès à Bernard Roman-Amat et Max Magrum dans leurs nouvelles fonctions.

Bas-Rhin

Maren quitte la Lorraine pour rejoindre l'Alsace

Maren Baumeister, Chargée d'études en CDD au siège du C.R.P.F. depuis la tempête, rejoint notre antenne alsacienne. Elle sera chargée d'une lourde tâche : celle de succéder à Jean Braud qui part en retraite en juillet prochain.

Nous sommes heureux de la voir intégrer notre équipe de façon plus durable.



FLOREAL



édité par le

Centre Régional de la Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace

41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin

☎03.87.31.18.42 - ☎03.87.30.66.36

Directeurs de la Publication

Guy Godard

Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef

Anne Madesclaire

Secrétaire de Rédaction

Marie-Françoise Grillot

Mise en Page

Mireille Florimond

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"

Site internet Forêt Privée "www.forêtprivéefrancaise.com"

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)

N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

Publication trimestrielle
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution